Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 035-213503535-20260605-2026_06_05_04-DE

VILLE DE EZIN le-Coquet

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 05 JUIN 2026

NOMBRE

De Conseillers en exercice : 29

De Conseillers présents : 25

De votants : 26

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à dix-neuf heures, le conseil municipal de la Commune de Vezin-le-Coquet convoqué le vingt-neuf mai, conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Paul Le Meut, Maire.

Étaient présents :

Mme AÏT ALI Aïcha - Mme AMBROISE Virginie - M. AUVÉ Samuel - M. BEAUSSIER Benoit - Mme BIDAN Florence - Mme BOUDET Christine - M. ERRAMI Noureddine - M. FEUNTEUN Gwenn - Mme FRIQUET Chantal - Mme GODIN MAILLARD Maryline - M. GREDOIRE Jordan - Mme HUTEAU Anaëlle - Mme LAHAYE Marie-France - M. LE MEUT Paul - Mme LEMESLE Catherine - M. MAROUZÉ Didier - M. MARTINE Gaëtan - Mme MIALON Mélissa - Mme O'BAVAMIAN Aurélie - M. PIGAL Sébastien - Mme QUELLEUC Martine - Mme QUÉMÉNER Aurélie - M. SCHLAGDENHAUFFEN Didier - M. THOMAS Yann - M. WACHTER Fabrice

Étaient absents :

M. BAH Abdoul - Mme BEAUSSIER Imène - Mme KULOVAC Ferzada - M. OLLIVIER Jean

Pouvoirs de vote :
Mme BEAUSSIER Imène à M. BEAUSSIER Benoit

Secrétaire :
M. SCHLAGDENHAUFFEN Didier

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 035-213503535-20260605-2026_06_05_04-DE

VILLE DE EZIN le-Coquet

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 05 JUIN 2026

FINANCES - RESSOURCES HUMAINES – SECURITE – PATRIMOINE

Réf. : ASLD/VLB/26/04

OBJET 4.4 – INDEMNITE DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE

EXPOSÉ

Mme Lahaye, Adjointe aux Finances, informe qu'en application des dispositions des circulaires du 8 janvier 1987 et du 29 juillet 2011, le montant de l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales peut faire l'objet d'une reconduction ou d'une revalorisation annuelle.

Suite à l'avis favorable de la commission « Finances – Ressources Humaines – Patrimoine – Sécurité » du 28 avril 2026, il est proposé au conseil municipal :

- De maintenir, pour les années 2025 et 2026, l'indemnité annuelle pour le gardiennage de l'église à 503,42 euros.

DECISION

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De maintenir, pour les années 2025 et 2026, l'indemnité annuelle pour le gardiennage de l'église à 503,42 euros

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an ci-dessus,

Le secrétaire de séance,

Didier SCHLAGDENHAUFFEN

Le Maire,

MAIRIE de VEZIN-LE-COQUET Ille-et-Vilaine

Paul LE MEUT